



Rimouski, 14 novembre 2003

M. Gabriel Auclair  
CRCD Bas-Saint-Laurent  
186, rue Lavoie  
Rimouski (Québec)  
G5L 5Z1

### **Objet : nouveau modèle de gouvernance régionale**

Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est un organisme de concertation régionale en matière d'environnement et de développement durable qui œuvre dans la région depuis 1997. Conformément au mandat qui lui a été confié, le CRE BSL se consacre à la promotion de valeurs et de modèles de développement qui assureront un avenir viable aux communautés. Le CRE BSL souhaite prendre part à la réflexion en cours sur la pertinence d'un nouveau modèle de gouvernance régionale en proposant quelques pistes de discussion reflétant notre mission.

### **L'environnement : agir localement, gérer globalement**

*« (...) la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles se situent à la base même du développement de la région. Les attentes des populations résidentes étant grandes, elles justifient à elles seules de viser l'excellence dans le domaine. Par ailleurs, la nécessité de prendre en compte les préoccupations nationales et mondiales en matière de développement durable renforce davantage cette idée. Le défi de l'excellence force en quelque sorte à relever la barre de nos ambitions et à aspirer à devenir un lieu de référence en matière de protection et d'utilisation des ressources naturelles. »*

Plan stratégique 2000-2005  
CRCD Bas-Saint-Laurent

Fort d'un consensus obtenu entre le milieu et les élus et les élus de la région, le *Plan stratégique 2000-2005* du CRCDD Bas-Saint-Laurent aspire à l'excellence en matière de gestion des ressources de l'environnement. La notion d'environnement relève d'une pensée systémique et globale qui examine des liens d'interdépendance et oblige leur prise en compte. Il ne s'agit pas d'une idée abstraite : par le fait des interrelations, des municipalités sont susceptibles de générer des impacts positifs ou négatifs chez leur voisin. Dans les cas plus sévères, des conflits d'usage et des préjudices importants peuvent survenir entre les communautés.

Selon la logique environnementale, la saine gestion des ressources doit prendre appui sur une unité de référence territoriale élargie, non fragmentée et s'approchant des régions naturelles autant que possible.

Nous sommes redevables les uns envers les autres, chaque partie de l'ensemble détient une part de responsabilité envers les autres,... Ce mutualisme s'applique à plusieurs autres domaines que celui de l'environnement, ceux du tourisme et de la culture par exemple. Nous estimons qu'une planification intégrée du territoire du Bas-Saint-Laurent est une condition nécessaire pour assurer la mise en valeur et la pérennité des ressources, dans le respect de la capacité de support du milieu.

### **Le développement durable : les trois piliers du développement en équilibre optimal**

*« Le développement durable et le respect de la biodiversité sont au cœur de notre objectif de protection des ressources du milieu forestier. La région doit devenir un modèle en la matière. »*

*« Le développement durable et le respect de l'environnement est l'autre défi qui attend le domaine agroalimentaire. Le Bas-Saint-Laurent est une région agricole en santé, une santé qu'il faut conserver et améliorer. (...) »*

Plan stratégique 2000-2005 : défis et stratégies  
CRCDD Bas-Saint-Laurent

Le développement durable connaît un essor remarquable à l'échelle planétaire et dans plusieurs secteurs qui constituent la base de notre économie régionale : foresterie, agriculture, tourisme, énergie, etc. Le concept de développement durable repose sur un principe d'équilibre optimal des trois volets du développement, soit l'économie, le social et l'environnement. La concertation étroite obtenue avec une juste représentation des parties concernées participera à l'atteinte de l'équilibre des trois piliers.

Pour ces raisons, le CRE BSL propose un modèle de développement régional qui compose avec une diversité d'intervenants au sein d'une structure permanente de concertation, alliant des acteurs spécialisés pour compléter la réflexion de partenaires plus généralistes tels les élus et les élus. En l'occurrence, les acteurs socio-économiques spécialisés pourront collaborer à la mise en œuvre du développement durable en fixant des critères et des indicateurs appropriés aux diverses sphères d'activités.

### **Actualiser un nouveau modèle d'organisation dans les régions**

Nous tenons en haute estime plusieurs des réalisations du CRCD Bas-Saint-Laurent. Nous citons quelques exemples d'initiatives ou de collaborations du CRCD parmi les plus appréciées et utiles au CRE BSL : l'Observatoire de foresterie, la Table de concertation agroalimentaire, la Vitrine du BSL, le projet Vision d'avenir de la forêt publique, l'Atlas Bas-Saint-Laurent, etc. Le CRE est né lui-même d'une volonté régionale auquel le CRD a donné suite en 1977. Le modèle a inspiré d'autres régions au Québec et aujourd'hui, il existe un regroupement national, une politique de reconnaissance par le gouvernement et 16 CRE regroupant, en sus des membres individuels, environ 300 organismes environnementaux, 270, gouvernements locaux, 250 organismes parapublics, 150 corporations privées et 100 autres organismes dans la province.

La présence d'une structure de concertation au Bas-Saint-Laurent a permis de concrétiser de nombreuses aspirations régionales, de solutionner des problématiques communes et de consolider notre propre vision du développement. Un organisme soutenant le pallier régional concourt également à tisser un sentiment d'appartenance et à établir une force de lobbying pour les régions. Nous souhaitons la présence d'une structure régionale de concertation et préserver l'expertise qu'elle détient. Par ailleurs, les municipalités défendent des aspirations légitimes en vue de se doter des pouvoirs et des ressources adéquates pour la réalisation des attentes et des besoins de leur communauté. Le CRE BSL appuie le projet d'actualiser le modèle d'organisation dans les régions afin de mieux pourvoir les instances municipales au chapitre de l'action locale ou sous-régionale, tout en maintenant une instance de concertation régionale réunissant divers horizons.

### **La société civile : une expertise dévouée et représentatives des aspirations citoyennes**

Les organismes de la société civile rassemblent une expertise précieuse, grandement dévouée et disposée à œuvrer de concert avec les élus et les élus au suffrage universel plus généralistes par définition. Les organismes à but non lucratif, tout comme les coopératives et les syndicats entre autres, expriment une autre avenue de la démocratie également soumise à des élections par des citoyennes et des citoyens. Ces organismes ont contribué activement à bâtir le Bas-Saint-Laurent et à faire avancer des causes sur les scènes régionale, provinciale et internationale.

Prenant exemple dans le domaine auquel nous nous consacrons, les organismes environnementaux ont patiemment tracé des chemins dont nous pouvons mesurer l'ampleur après quelques décennies, comme la création des concepts de développement durable, de bassin versant, de gestion intégrée des ressources, d'usage polyvalent, de comité ZIP, de gestion des matières résiduelles, d'écotourisme, etc.

Pour les raisons évoquées plus haut et en reconnaissance de la participation citoyenne qui s'exprime à travers les instances de la société civile, le CRE BSL suggère un modèle de gouvernance régionale dont 50% des décideurs du pallier régional serait représenté par des acteurs socio-économiques.

Espérant que ces commentaires vous seront utiles, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente,

Josée Martineau